

# DRÔME ARDÈCHE FOOT

*Procès Verbaux*





## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 1

REUNION DU 03/10/2018

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** MM. Gérard FANTIN, Dominique REY.

### INFORMATIONS

*Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.*

### DOSSIER N° 01

**Match n° 20792319, Romans SC 2 / Montélier US 2, Seniors coupe René Giraud du 16/09/2018**

- 1) Réclamation d'après match posée par le club de l'équipe de Montélier dite recevable concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe Romans SC 2 pour le motif suivant : des joueurs de l'équipe Romans SC 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match avec l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification de la feuille de match Valence FC2 / Romans SC 1, coupe Xavier Bouvier du 09/09/2018, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre.

- 2) Réclamation d'après match posée par le club de l'équipe de Montélier dite recevable Concernant le dépassement du nombre de joueurs avec le cachet « mutation » autorisé par le statut de l'arbitrage.  
Après vérification de la feuille de match, il ressort que 5 joueurs de l'équipe de Romans SC 2 avec une licence comportant le cachet « mutation » ont participé à cette rencontre sur les 6 autorisés pour une équipe réserve.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club de Montélier sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 02

### **Match n° 20524593, Rochemaure Us1 / Chateauneuf du Rhône 1 , Seniors D4 Poule F du 23/09/2018**

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de Chateauneuf du Rhône dite recevable concernant la participation et la qualification du joueur MAAZAOUI Maxime du club de Rochemaure pour le motif suivant : « *le joueur MAAZAOUI Maxime est interdit de surclassement* ».

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que le joueur MAAZAOUI Maxime, U17, possède bien une licence, n° 2546673003 avec le double surclassement, enregistrée le 14/08/2018 avec la mention « application de l'article 73.2 ».

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club de Chateauneuf du Rhône sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 03

### **Match n° 20792370, US Portes Hautes Cévennes / FC Aubenas Seniors coupe René Giraud du 16/09/2018**

Réclamation d'après match posée par le club US Portes Hautes Cévennes dite recevable concernant

L'infraction du club de Aubenas FC au statut de l'arbitrage.

Après vérification du fichier du statut de l'arbitrage – saison 2017/2018 – situation du 29/06/2018 il ressort que le club d'Aubenas FC dispose de 4 mutations autorisées.

Après vérification de la feuille de match US Portes Hautes Cévennes / FC Aubenas coupe René Giraud du 16/09/2018 il ressort que 5 joueurs avec le cachet « mutation » ont participé à cette rencontre :

- DAROCHA Mickael, licence n° 2519413327 ;
- BOUTARGA Khaled , licence n° 2543805242 ;
- COSENZA Joris, licence n° 2543795103 ;
- ES SANNHUI Souhall, licence n° 2544076819 ;
- GHERSA Massinissa, licence n° 2545946380.

Pour ce motif la commission des règlements donne match perdu à l'équipe de FC Aubenas au bénéfice de l'équipe de US Portes Hautes Cévennes.

L'équipe de US Portes Hautes Cévennes est qualifiée pour le tour suivant de la coupe René Giraud.

Le club de FC Aubenas sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 04

**Match n° 20792308 , St Barthelemy de Vals 2 / Le Laris 1 Seniors coupe René Giraud du 16/09/2018**

Réclamation d'après match posée par le club de St Barthelemy de Vals est non recevable pour le motif suivant :

*La réclamation concernant les joueurs n°3 et 7 n'est pas nominative*

Pour ce motif La réclamation est donc rejetée

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club de St Barthelemy de Vals sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

Laurent JULIEN

Dominique REY



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°11

REUNIONS des 27 et 01 octobre 2018

**Président :** Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04.

**Présents :** Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU.

**Excusé :** Bernard DELORME.

[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### A L'ATTENTION DES CLUBS :

#### FMI

En cas de non fonctionnement de la FMI une feuille de match papier doit être rédigée. Celle-ci doit être envoyée par courrier à l'adresse du District.

De plus vous devez remplir le document «rapport d'absence FMI» en mentionnant le résultat du match et les raisons du non utilisation de la tablette. Vous devez faire parvenir ce document avant le lundi midi suivant la date du match à l'adresse mail [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### D1 ET D2 et planning des rencontres

#### Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04.

Suite à la qualification du club d'EYRIEUX au 5ème tour de la Coupe de France: le match EYRIEUX/RUOMS du 14 octobre 2018 est reporté au 4 novembre 2018.

### D3 ET D4 et référent FMI

#### Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14.

### D5

#### Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50.

ENTENTE NORD DROME : forfait général de l'équipe 2 en poule B.

### D6

#### Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15.

DONZERE : engagement d'une équipe 2 en poule F. Les matchs DONZERE 2 – ANTRAIGUES 2 et

LUSSAS 2 – DONZERE 2 ont été reprogrammés.

#### COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57.

#### FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00.

#### CHAMPIONNAT :

Deux clubs n'ont pas saisi le résultat de leur rencontre respective dans les délais. Ils seront amendés.

#### COUPE «PAUL GATEAUD» :

Tirage effectué par Monsieur POMMIER Michel

Quinze clubs inscrits, donc sept matches de barrage et un exempt.

AS LE PIC/ES MALISSARD le 02/11 à 20 h.

CFE TOULAUD/RPTS VALENCE le 29/10 à 19 h 30

VALENCE CONSEIL DEPT/RHONE CRUSSOL FOOT 07 le 29/10 à 19 h 30.

BOURG LES VALENCE/AS PTT VALENCE le 02/11/ à 20 h 45.

AME SPORT GUILHERAND/FC EYRIEUX EMBROYE le 29/10 à 19 h 45.

AS VEORE MONTOISON /FL GUILHERAND GRANGES le 29/10 à 20 h 30.

FC CHABEUIL/AS SFAM ROMANS le 02/11 à 21 h 15.

EXEMPT : VAL. AS PORTUGAISE.

**Prévoir du temps pour les prolongations et les tirs au but.**

#### VETERANS :

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15.

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02.

#### Forfait général :

Chanas FC poule F

#### Rappels :

La Commission rappelle que le report des matches, les changements d'horaire doivent être demandés par Foot Club, cinq jours avant la date initiales prévue au calendrier et confirmés par mail officiel du club au District.

Les matches reportés devront se jouer sous un mois sous peine de match perdu aux deux équipes.

**Les résultats des matches doivent être saisis le Lundi avant 12h et les feuilles de match version papier renvoyées par courrier au District**

#### **CALENDRIER CHAMPIONNAT VETERANS PHASE 2 :**

Journée 1 : 1<sup>er</sup> février 2019 - Journée 2 : 08 février 2019 - Journée 3 : 15 février 2019 - Journée 4 : 1<sup>er</sup> mars 2019 - Journée 5 : 15 mars 2019 - Journée 6 : 29 mars 2019 - Journée 7 : 12 avril 2019 - Journée 8 : 03 mai 2019 - Journée 9 : 17 mai 2019 - Journée 10 : 24 mai 2019.

Plateau final : 1<sup>er</sup> juin 2019

#### **CALENDRIER COUPE VETERANS**

- 16 novembre 2018 : 32<sup>ème</sup> de finale ;
- 08 mars 2019 : 16<sup>ème</sup> de finale ;
- 26 avril 2019 : 8<sup>ème</sup> de finale ;
- 15 juin 2018 : plateau final.

## FUTSAL :

### Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

SPORTING FUTSAL GOUBETOIS : forfait général.

Les clubs du championnat Futsal sont priés d'en prendre note.



PROCÈS-VERBAL N° 11

Réunion du 28.09.2018

**Présents :** Roselyne LAULAGNET , Robert ASTIER, Thomas FUSTIER, Philippe AUBERT, Salim BOUZIANE, Flavie CHANAS.

INFORMATIONS AUX CLUBS U 17, U 19

**Modifications de jours des matchs :**

Toutes les demandes de modifications pour jouer le samedi au lieu du dimanche doivent être validées par les clubs **12 jours avant la date du match.**

Toute demande qui ne précise pas **l'horaire du match** ne peut pas être homologuée par la Commission des Jeunes.

**Courrier :**

Pour être pris en compte toute correspondance et toute demande devront être formulées par votre adresse mail officielle (numéro du club@laurafoot.org)

Tout courrier concernant des matchs doit comporter le numéro du match et les coordonnées de la personne qui envoie le mail.

**Courrier reçu :**

RC TOURNON TAIN :

Candidature pour l'organisation des *finale de coupe jeunes le 08 juin 2019.*

**FMI :**

Il est obligatoire de faire la FMI pour toutes les rencontres à 11.

En cas de problème, établir une feuille de match et la retourner dans les 48 h à l'adresse du District.

Seuls sont scannées les feuilles de match des U 15 à 8, des U 15 F , des U 18 F , des U 13, des U 11 et les fiches bilan des U 7 et U 9.

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Demandes de tournois autorisées :**

SAINT AGREVE :

U 9, U 11 le 29/06/19 ;

U 13, U 15 le 30/06/19.

## ENTENTES

### Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U 9 et U 7

### Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f)

Les poules définitives U 7 et U 9 sont disponibles sur le site et tiennent compte des dernières modifications apportées lors des 3 réunions plénières.

### **Planning manquants en U 9 :**

1, 2, 3, 5, 12, 17, 20, 21, 23, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32.

### **Rappel :**

Les plannings doivent être envoyés par les coordinateurs à : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Les fiches bilan des plateaux doivent être envoyées à l'adresse [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) par le club organisateur du plateau.

## CATEGORIE U11

### Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu: VALLIS AUREA FOOT, AS DOLON, ST DIDIER S/AUBENAS, RC TOURON TAIN, PIERRELATTE, FC VIVIERS, US VAL D'AY, MONTELIER US.

Calendrier :

La journée du **11 Mai 2019** est reportée au **18 Mai 2019**.

Pour rappel, les dates des plateaux sont des dates officielles de compétition. Les absences sont considérées au titre des forfaits journées et amendées comme telles.

Les calendriers sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions.

Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.

**Les modifications portent donc sur les poules suivantes :**

- **Espoirs:** Poules **A** et **E**.
- **Bourgeons :** Poules **A, C, F, O** et **P**.

*Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :*

**Espoirs :**

- Poule **A** : Exempt 88 remplace ROIFFIEUX AS 1.
- Poule **E** : Exempt 89 remplace TOURNON TAIN RC 2.

**Bourgeons :**

- Poule **A** : ROIFFIEUX AS 1 remplace Exempt 9.
- Poule **C** : VALLIS AUREA FOOT 5 remplace Exempt 12 ; US VAL D'AY 4 remplace Exempt 98.
- Poule **F**: MONTELIER US 2 remplace Exempt 96; TOURNON TAIN 2 remplace TOURNON TAIN RC 3.
- Poule **O** : PIERRELATTE 4 remplace Exempt 94.
- Poule **P** : ST DIDIER S/AUBENAS 3 remplace Exempt 35.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement l'accord de tous les clubs participants.

Feuille de matchs : Les feuilles de plateau seront scannées sous format . pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La Commission des Jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

## CATEGORIE U13

Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Informations sur le championnat

#### Important

Les calendriers des poules de brassage sont disponibles sur le site dans la rubrique documents.

*Lorsque le recevant est l'exempt, c'est le visiteur 1 qui reçoit.*

***A dater de ce jour toutes les nouvelles inscriptions seront intégrées en D 6 après les 4 journées de brassage.***

La feuille de match est disponible dans la rubrique documents  
Elle doit être envoyée à la Commission des Jeunes  
[competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) dans les 48h par le club recevant.

L'amende pour non retour de feuille de match sera appliquée dès la 1<sup>ère</sup> journée

*Ne pas la prendre en photo mais la scanner et écrire en noir  
Trop de feuilles de matches sont illisibles.*

*Dates des 4 journées de brassage :*

Samedi 22 septembre ;  
Samedi 29 septembre ;  
Samedi 06 octobre ;  
Samedi 13 octobre.

Après les 4 journées de brassage les équipes seront réparties en 6 niveaux :

**D 1** : 3 poules de 8 équipes ;  
**D 2** : 4 poules de 8 équipes ;  
2 équipes de Promotion d'excellence seront intégrées en D 2 ;  
**D 3** : 4 poules de 8 équipes ;  
**D 4** : 5 poules de 8 équipes ;  
6 équipes de 1<sup>ère</sup> division seront intégrées en D 4 ;  
**D 5** : 5 poules de 8 équipes ;  
**D 6** : 5 poules ou plus en fonction du nombre de nouvelles inscriptions.

#### CATEGORIE U15

##### Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### CATEGORIE U15 à 8

##### **Modifications de calendriers :**

Retrait de US MONTELIMAR et CHABRILLAN.

#### CATEGORIE U15 FEMININES à 8

##### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93  
Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Temps de jeu : 2 x 35mn, ballon taille 4, horaire officiel samedi 15h30.  
Peuvent participer les U 15, U 14, U 13 et U 12.

#### CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93  
Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Temps de jeu 2 x 40mn, ballon taille 5, horaire officiel samedi 15h30.

Peuvent participer les U 18, U 17, U 16 et U 15.

#### CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57  
Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93  
Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Tous les clubs qui souhaitent modifier le jour ou l'horaire de leur rencontre doivent obligatoirement le faire par footclubs.

La validation des demandes doit être faites 12 jours avant la date prévue du match.

Attention : Toutes les demandes doivent obligatoirement comporter l'horaire du match pour être homologuées.

#### FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87  
Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



## Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°07 du 1er octobre 2018

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

### CHAMPIONNAT à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Les matchs suivants : Felines S.Cyr 1 contre Foot Mt Pilat 1, Ent.S.Nord Drôme 1 contre St Barth.Vals 1, Centre Ardèche O1 contre Rhône Crussol 07 1 et Vallée Jabron US1 contre Cornas AS 1 sont reportés au 01/11/18 à 10h en raison de la Coupe de France.

**Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est OBLIGATOIRE.**

### CHAMPIONNAT à 8

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

#### Poule A

Match Valence FC 1 contre FC Clerieux St Bardoux Granges les beaumont prévu initialement le 30/09 reporté au 01/11/18 à 10h.

Match Génissieux As 1 contre FC Clérieux St Bardoux Granges les beaumont prévu initialement le 21/10 reporté au 14/10/18 à 10h.

#### Poule B

Match Malissard Et.S.2 contre Eurre Fcaep 1 prévu initialement le 30/09 reporté au 01/11/18 à 10h.

Match P.Aoustoise féminin 1 contre FC Viviers 1 prévu initialement le 30/09 reporté au 01/11/18 à 10h.

Match Rhône Crussol 07.2 contre SC Mélas-Le Teil 1 prévu initialement le 30/09 reporté au 12/10/18 à 20h.

Match FC Viviers 1 contre Malissard Et.S.2 prévu initialement le 23/09 reporté le 25/11/18 à 10h.

Forfait général de Clonas US 2 vallons 1 et de Ent.S.Nord Drôme 2 dans la poule A

**Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est OBLIGATOIRE.**

#### CATEGORIE U15 FEMININES à 8

##### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent participer aux rencontres U15, les joueuses U12, U13, U14 et U15.

Petit rappel : temps de jeu 2 x 35 et ballon n°4. Horaire de match officiel : samedi à 15h30

#### CATEGORIE U18 FEMININES à 8

##### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [compétitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent participer aux rencontres U18, les joueuses U15, U16, U17 et U18

Petit rappel : temps de jeu 2 x 40 et ballon n°5. Horaire de match officiel : samedi à 15h30



PROCÈS-VERBAL N° 01

Réunion du 27 septembre 2018

**Présents :** D'AGOSTINO Dominique, FLANDIN Daniel, LEFEBVRE Roger, ZAVADA Richard, MYALI Gyl, ABANOZIAN Rémy.

**Excusé :** MARTINEZ Emile.

DOSSIERS EN COURS

- **CHABEUIL :** travaux du stade. Rendez-vous avec le club et la mairie (Messieurs MYALI et D'AGOSTINO).
- **SAINT RESTITUT :** dangerosité du grillage signalé par le rapport du délégué officiel (Monsieur ZAVADA).  
Le dossier sera transmis à Monsieur MARTINEZ.
- **Demande d'homologation d'éclairage :** \* CHABEUIL : dossier traité par M FLANDIN.  
\* LABLACHERE : dossier traité par M LEFEBVRE.

DOSSIERS FAFA

**DEMANDE DE SUBVENTION**

- VESSEAUX : Beach soccer (M. LEFEBVRE) ;
- LALEVADE : construction de vestiaires (M. LEFEBVRE) ;
- COUCOURON : terrain synthétique et agrandissement des vestiaires (MM. LEFEBVRE, D'AGOSTINO) ;
- DAVEZIEUX : projet terrain synthétique (M. FLANDIN) ;
- SAINT DIDIER SOUS AUBENAS : projet clubhouse (M. LEFEBVRE).

**TRAVAUX EFFECTUES : courrier de la FFF**

- CHAVANAY : création d'un terrain synthétique (subvention 46 200 €) ;
- SAINT JEAN DE MUZOLS : amélioration du terrain (subvention 4 600 €) ;
- JARCIEU : amélioration du terrain (subvention 1 700 €) ;
- VALENCE la Chamberlière : création d'un clubhouse (subvention 24 000 €) ;
- SAINT ALBAN D'AY : mise aux normes vestiaires (subvention 20 400 €) ;

Les clubs sont priés de vérifier que les mairies ont bien renvoyé les documents demandés par la FFF pour le versement des subventions.

La commission rédigera le document de fin de travaux après visite.

## DIVERS

Demande renouvelée au Comité Directeur à l'accès **Foot 2000** pour les membres de la Commissions des Terrains.

### **RAPPEL :**

**1** - Tous les terrains doivent être homologués classés (selon le règlement de la F.F.F : Art L 131.16 du Code du Sport) pour les compétitions officielles et organisation de manifestations ouvertes aux licenciés.

**La confirmation de classement des terrains et installations sportives se fait tous les 10 ans.**

**Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans.**

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques agréés par la F.F.F :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS ;
- NOVAREA – 28000 CHARTRES ;
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER.

**Arrêté d'Ouverture au Public** ou une attestation de capacité du Maire (Capacité d'accueil inférieure à 300 personnes) manquant sur les fiches « Installations »...Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...)

Sans ces informations la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants.

Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

**Match en nocturne** : 120 lux sont demandés pour un premier contrôle – Mini 100 lux pour la D3, D4, D5 et D6.

170 lux pour la D1 et D2 – Mini 150 lux.

Aucune dérogation ne sera accordée par la commission des terrains et équipements.

Si vous êtes intéressé pour jouer en nocturne, il faut nous contacter.

Pour information le relevé de Lux vous sera facturé **50 euros pour les clubs évoluant en district et 120 euros pour les clubs évoluant en Ligue.**

**2** -Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.

La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

### **3 - Dimensions des vestiaires**

**Problématique** : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m<sup>2</sup> minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » (Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives - Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m<sup>2</sup> est maintenue avec la condition suivante :

**« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)**

**Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.**

**RESPONSABLES SECTEURS :**

**M FLANDIN** : secteur **1** et **2**.

**M ZAVADA** : secteur **3** et **4**.

**M LEFEBVRE** : secteur **5** et **6**.

**M D'AGOSTINO** : secteur **7** et **8**.

**M MIALY** : secteur **9** et **10**.

**M. MARTINEZ** : **11** et **12**.

Prochaine réunion de la commission le **jeudi 18 octobre 2018 à 18h00**.

**Permanence au district le jeudi de 17h00 à 19h00.**

Le Président  
D. D'AGOSTINO

Le Secrétaire  
R. ABANOZIAN



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 10

#### COURRIERS DES ARBITRES

- BOUZALMAT Mouaàd : Feuille de match reçue, transmise à la commission compétente.
- TIRAS Lokman : Lu et noté. (**RAPPEL** : Tout courrier concernant la formation et question technique doit être envoyé à Roland VIALLET «roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr » et tout ce qui concerne l'arbitrage doit être envoyé uniquement à l'adresse de la commission « arbitres@drome-ardeche.fff.fr » et non à l'adresse mail du District).
- CHANEGUIER Thomas : Reçu certificat médical. Prompt rétablissement.
- SADIK Salim : Lu et noté.
- TOURELLE Cyril : Lu et noté et attendons justificatif.
- COLISSON Arthur : Lu et noté. Tous les membres de la CDA te souhaitent une bonne réussite dans ta nouvelle vie professionnelle.
- MAGNET Dorian : Reçu certificat médical Prompt rétablissement.
- NOEL Thierry : Lu et noté.
- BOURA Yssoufi : Lu et noté.
- AKOUMI Brahim : Reçu certificat médical. Prompt rétablissement.
- ROUDIL Jean Bernard : Lu et noté. Remerciements.
- SEDDOUGUI Fouad : Lu et noté.
- ROSSINI Stéphane : Lu et noté.
- LEBON Florian: Lu et noté.
- ASTIER Antoine : Lu et noté.
- PREDON Bastien : Lu et noté.

#### COURRIERS DES CLUBS

- IN FC Barbières BRM : Reçu réserve faute technique, transmise au responsable CTDA.
- FC du Châtelet : Demande d'arbitre D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- FC Bren : Demande de révocation, lu et notée.
- US Montélier : Demande d'arbitre D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- US Mours : Demande d'arbitre D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- ESP. Hostun : Demande d'arbitre D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- FC La Coucourde : Demande d'arbitre D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- IND Lablachère : Lu et noté.
- AS Les Vans : lu et noté.
- US Montélimar : Lu et noté.

## DEMANDE D'ARBITRE

### RAPPEL AUX CLUBS

Toute demande d'arbitre doit se faire au plus tard, **le vendredi 15 jours avant la dite rencontre et sur imprimé à télécharger sur le site du District à Documents Clubs**

<p style="text-align: center;"><b>COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES CLUBS ET DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES FEUILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE</b></p>
---

A compter de cette saison sportive, une nouvelle procédure de remboursement des frais d'arbitrage est mise en place pour l'ensemble des compétitions organisées par le District Drôme-Ardèche de Football.

De ce fait, la commission de district de l'arbitrage demande à tous les arbitres adultes et jeunes, de respecter scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Utiliser **UNIQUEMENT** la feuille de remboursement qui sera distribuée lors de l'assemblée générale des arbitres et envoyée aux clubs via leur adresse mail.
- Présenter **OBLIGATOIREMENT** cette feuille de remboursement dûment complétée au club lors de chaque rencontre.

**Pour information, la feuille de remboursement des frais d'arbitrage est téléchargeable sur le site internet du District dans la rubrique « documents ».**

**En cas de non présentation de ce document, le club ne remboursera pas les frais d'arbitrage.**

## INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

**ATTENTION** : Depuis le lundi 10 septembre 2018, **Tout Rapport concernant la Commission de Discipline** doit être envoyé **dans les 48 Heures** uniquement à la d'adresse ci-dessous :

[discipline@drome-ardeche.fff.fr](mailto:discipline@drome-ardeche.fff.fr)

**Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser**

## INFORMATIONS INDISPONIBILITES

**RAPPEL** : Les indisponibilités sur votre compte My FFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la boîte mail de la CDA : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) et **uniquement sur cette adresse et pas l'adresse générale du district.**

## LE FOOTBALL ET SES REGLES EDITION 2019

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2019 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président  
**Nicolas BRUNEL**

Le secrétaire  
**Jean Baptiste RIPERT**



District Drôme Ardèche de Football



## Commission Statut de l'Arbitrage

PROCÈS-VERBAL N° 01

Réunions des 20 et 27 septembre 2018

Présents : Eric MILHAN, Nicolas BRUNEL, Gérard FANTIN, Marc DUPUIS, Gérald GALES, Philippe GIRODON et Patrick GIRON.

### Etat des clubs Départementaux en infraction au STATUT DE L'ARBITRAGE Pour la saison 2018/2019 (à la date du 31 août 2018)

Prenant en considération les dispositions arrêtées à l'AG de LYON le 30 juin 2018, la Commission dresse un état de la situation des clubs Départementaux à l'égard des obligations imposées au Statut de l'Arbitrage et au Statut Aggravé. Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 31 août 2018 en infraction avec le Statut de l'Arbitrage et le Statut Aggravé. Ils ont jusqu'au 31 janvier 2019 pour régulariser leur situation en présentant de nouveaux candidats. Remarque : les licences Arbitres renouvelées HORS DELAIS (après le 31 août 2018) ne couvrent pas leur club pour la saison 2018/2019 (cf. Articles 26 et 48 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

Niveau de Compétition le plus élevé	N° CLUB	NOM CLUB	INFRACTION
D5	526430	ANTRAIQUES FC	1 Arbitre
D4	552388	AUBENAS FC	1 Arbitre
D5	524598	BEAUFORT US	1 Arbitre
D2	581498	BERG HELVIE FC	1 Arbitre Sénior
D5	549647	BOURDEAUX FC	1 Arbitre
D5	536923	COUCOURDE LA FC	1 Arbitre
D4	548847	DIE FC	1 Arbitre
D1	546292	EYRIEUX EMBROYE FC	1 Arbitre Sénior
D4	521792	LABLACHERE IND	1 Arbitre
D5	580920	LORIOLE PASSION FC	1 Arbitre
D1	552125	MONT PILAT FOOT ENT	1 Arbitre Sénior
D1	551992	RHONE CRUSSOL FOOT 07	1 Arbitre Sénior
D4	563906	ROCHEGUDE FC	1 Arbitre
D5	535234	ROCHEPAULE FC	1 Arbitre
D4	519783	SAUZET FC	1 Arbitre
D4	538001	SAVASSE RC	1 Arbitre
D5	524743	ST ALBAN AURIOLLES ENT	1 Arbitre
D4	521002	ST GERVAIS ROUBION US	1 Arbitre
D5	526563	ST JULIEN LABROUSSE AS	1 Arbitre
D4	532969	PIRAILLON SC	1 Arbitre
D4	536277	ST PRIEST 07 AS	1 Arbitre
D5	531589	ST REMEZE A OM C	1 Arbitre
D5	546233	ST RESTITUT FC	1 Arbitre
D5	581942	VALENCE TURQUOISE FC	1 Arbitre
D2	521003	VALENSOLLES AS	1 Arbitre Sénior
D4	553425	VALLEE OUVÈZE OS	1 Arbitre
D5	581219	VERCORS AS	1 Arbitre
D5	504418	VERNOUX AMS	1 Arbitre
D4	530368	VILLEVOCANSE AS CANCOISE	1 Arbitre

Le Président  
Eric MILHAN

Le Secrétaire  
Gérald FANTIN